



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Une demande de dérogation mineure sera entendue à la séance régulière du Conseil municipal qui aura lieu le 6 juillet 2026, à 19h00, au Centre Lac-Brome, 270, rue Victoria à Lac-Brome.

Toute personne intéressée par cette demande est invitée à assister à cette séance et y présenter ses observations. La personne peut aussi soumettre ses commentaires ou observations au greffier, Me Owen Falquero, par écrit ou par courriel à greffe@lacbrome.ca, au plus tard à 12h, le 6 juillet 2026.

Dérogation mineure no. 674

346, rue de Bondville, lot 3 939 137, zone UV-6-I12, District de Fulford-Bondville.

Nature et effets de la demande :

Demande visant à autoriser la construction d'un bâtiment accessoire d'une superficie de 62 mètres carrés.

Ce même bâtiment serait érigé sur un terrain contigu à celui qui est occupé par le bâtiment principal.

Le paragraphe 6 de l'article 35 du règlement de zonage no 596 stipule qu'un bâtiment accessoire détaché ne peut excéder 60 mètres carrés pour un terrain d'une superficie inférieure à 3 000 mètres carrés.

Le paragraphe 1 de l'article 35 du règlement de zonage no 596 stipule qu'il est strictement permis d'implanter un bâtiment accessoire sur un terrain contigu à celui étant l'assiette du bâtiment principal, pourvu que la superficie du terrain, étant l'assiette du bâtiment principal, ne permette pas l'implantation conforme d'un bâtiment accessoire.

Donné à Lac-Brome
Ce 19 juin 2026

Owen Falquero, B.A., LL.B., J.D.
Avocat Greffier